

Déclaration relative à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre du formulaire numérique de collecte des données de prélèvements cynégétiques et de mortalités du gibier

Cette déclaration vous fournit des informations détaillées concernant la protection de vos données à caractère personnel.

Le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE) de la Région wallonne (ci-après « nous »), situé Avenue Prince de Liège, 15 B-5100 NAMUR est le responsable de traitement de vos données à caractère personnel (ci-après « données personnelles ») encodées dans le formulaire numérique de collecte des données de prélèvements cynégétiques et de mortalités du gibier.

Nous respectons vos droits en ce qui concerne le traitement de vos données personnelles et agissons conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de toute autre réglementation applicable relative à la protection des personnes physiques en matière de traitement des données à caractère personnel.

Pourquoi collectons-nous vos données personnelles ?

Les titulaires de droit de chasse et les conseils cynégétiques participent au suivi des populations de gibier, en particulier en transmettant au Département de la Nature et des Forêts du SPW ARNE des données relatives aux prélèvements cynégétiques et de mortalités du gibier. Ces données sont nécessaires à la gestion raisonnée des espèces.

La collecte de ces données au moyen de ce formulaire sert à standardiser et à faciliter la transmission des données concernées, ainsi qu'à améliorer leur gestion par une liaison forte avec le territoire du prélèvement. Ce formulaire nécessite une identification forte via la carte d'identité.

Ce mode de collecte est proposé dans le cadre d'un projet plus large de modernisation des démarches liées à la chasse.

Quelles sont les données que nous collectons ?

Nous collectons au moyen de ce formulaire les données personnelles suivantes :

- des *données d'identification* du titulaire du droit de chasse (nom, prénom, numéro de permis de chasse), voire des données d'identification de son représentant dans le cas d'un enregistrement de données pour le compte du titulaire du droit de chasse;
- des *données de contact* du titulaire du droit de chasse (adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone), voire des données de contact de son représentant dans le cas d'un enregistrement de données pour le compte du titulaire du droit de chasse.

Nous collectons également les prélèvements cynégétiques des titulaires de droit de chasse par territoire de chasse.

Ces données sont collectées directement auprès de vous ou de votre représentant, via une connexion sécurisée à l'application « Mon espace » de la Région wallonne.

La déclaration vie privée de « Mon espace » est accessible sur le lien suivant [Mon Espace \(wallonie.be\)](https://monespace.wallonie.be).

Sur quel fondement utilisons-nous vos données personnelles ?

Ces données sont nécessaires à l'exécution de nos missions d'intérêt public. Le Département de la Nature et des Forêts a pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi et le contrôle des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature et de la chasse.

Les conseils cynégétiques, pour leurs membres, et les titulaires du droit de chasse qui ne sont pas membres d'un conseil cynégétique ont l'obligation de communiquer leur tableau de chasse pour chaque territoire en vertu des réglementations suivantes :

- l'Arrêté du Gouvernement wallon du 25 septembre 2008 réglementant le transport de grand gibier mort afin d'en assurer la traçabilité (M.B. 10.11.2008), article 6 §2 ;
- l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques (M.B. 18.03.2014), article 11, § 1er ;
- l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 mai 2020 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 (M.B. 15.06.2020), article 13, § 2.

Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?

Peuvent avoir accès à vos données personnelles :

- les membres de notre personnel, dans la mesure strictement nécessaire à la réalisation de leurs missions;
- les conseils cynégétiques, uniquement pour les territoires de leurs membres ;
- les autorités publiques, les autorités judiciaires ou de police, les organismes d'intérêt public, dans la limite de ce qui est imposé ou permis par la loi.

Les données de prélèvements cynégétiques et de mortalités font l'objet de communications externes au SPW ARNE. Toutefois, et à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus, ces communications, ainsi que les rapports statistiques que nous publions, portent exclusivement sur des données regroupées à des échelles supra-territoire de chasse, à savoir par exemple les communes, les provinces, la Wallonie, les secteurs de conseils cynégétiques. Les titulaires du droit de chasse ne sont pas identifiables et les statistiques ne sont pas rattachables à un territoire en particulier.

Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont conservées pendant le temps nécessaire aux finalités poursuivies.

Vos données personnelles seront-elles transférées en dehors de l'Espace Economique Européen ?

Nous ne transférons pas vos données à des pays ou à des organisations internationales situés en dehors de l'Espace Economique Européen (Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein).

Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles. Vous avez également le droit de demander la rectification de données incorrectes ou incomplètes, l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement de vos données personnelles ou le droit de vous opposer à celui-ci. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces droits peuvent se trouver limités lorsque la réglementation le prévoit. C'est notamment le cas lorsque le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour respecter une obligation légale ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis.

Pour l'exercice de vos droits ci-dessus, ou pour toute question concernant l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie à l'adresse suivante : SPW Support - Service Protection des Données, Place Joséphine-Charlotte 2, 5100 – Jambes ou via l'adresse courriel : dpo@spw.wallonie.be. Votre demande devra éventuellement être accompagnée d'un scan ou d'une copie recto-verso de votre pièce d'identité. Vous pouvez également nous adresser le formulaire « Demande de droits d'accès à mes données personnelles » via Mon Espace

Pouvez-vous introduire une réclamation ?

Si dans le mois de votre demande, vous n'avez reçu aucune réaction de notre part ou si vous estimez que nous n'avons pas traité vos données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : 35, rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be

Déclaration valable à partir du : 31 mars 2022

Dernière mise à jour : 31 mars 2022